

# Débuter votre activité libérale (Masseur-Kinésithérapeute)



1

## Validation de votre activité par le Conseil de l'Ordre compétent

- Vérifier que votre zone d'installation n'est pas sujette à restriction (zone sur-dotée)  
⇒ [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Professionnel de santé / mes démarches / Je m'informe sur le zonage
- S'inscrire au Conseil de l'Ordre du département d'exercice
- Faire valider votre projet par votre Ordre  
⇒ Actualisation de votre situation par l'Ordre dans le fichier national (RPPS)

## Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de la Réunion—Mayotte

- Site : [www.ordrekinereunion.fr](http://www.ordrekinereunion.fr)
- Mail : [cdo974@ordremk.fr](mailto:cdo974@ordremk.fr)

2

## Demande de conventionnement à l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de « Demande d'installation à la Réunion » disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- Adresser par **Mail** au service Relations avec les Professionnels de Santé le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au format PDF :
  - ◇ Votre pièce d'identité
  - ◇ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
  - ◇ Votre RIB à usage professionnel

## CGSS de la Réunion

- Site : [www.cgss.re](http://www.cgss.re) - Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS : [rps@cgss.re](mailto:rps@cgss.re)
- Adresse :  
CGSS de la Réunion—Direction Santé  
Service des Relations avec les Professionnels de Santé  
4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9

3

## Traitement de votre demande par le service RPS

- Attribue un identifiant Assurance Maladie à vos activités libérales
- Demande l'édition de votre CPS au centre national de gestion (ANS)
- Demande l'édition de vos feuilles de soins à l'imprimerie de la CGSS

- Transmission de votre identifiant par courriel
- CPS expédiée à l'adresse de correspondance donnée à l'Ordre
- Feuilles de soins expédiées à votre lieu d'exercice

4

## Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : [www.cfe.urssaf.fr](http://www.cfe.urssaf.fr)
- Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46
- Inscription à la CARPIMKO - Site : [www.carpimko.com](http://www.carpimko.com)

Pour aller plus loin : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

La santé progresse avec vous

